



Extrait du registre des décisions

Bureau du 03 décembre 2020

n° 080-20

Objet : RS - Approbation de l'avenant n° 1 à l'accord-cadre F17121 pour la valorisation des graisses de l'usine de dépollution de Grand Chambéry

- date de convocation le 27 novembre 2020
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt, le jeudi trois décembre dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis en visioconférence, via Zoom, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

étaient présents : 33

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Jean-François Beccu - Marie Bénévise - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Thierry Repentin
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochemaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

conseillers excusés : 19

Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Jean-Pierre Coendoz - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Sandra Ferrari - Christian Gogny - Max Joly - Luc Meunier - Martin Noblecourt - Marie Perrier - Christophe Pierretton - Dominique Pommat - Damien Regairaz - Josette Rémy - Alain Thieffenat - Thierry Tournier - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 03 décembre 2020

délibération n° 080-20

objet **RS - Approbation de l'avenant n° 1 à l'accord-cadre F17121 pour la valorisation des graisses de l'usine de dépollution de Grand Chambéry**

Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, rappelle que le marché à bons de commande F17121 pour la valorisation des graisses de dépollution de Grand Chambéry a été attribué à Suez Eau France. Il consiste en la mise à disposition de bennes épaississantes puis l'évacuation et leur transport vers un centre de traitement adapté.

Le présent accord-cadre arrive à échéance le 8 janvier 2021.

L'actuelle filière de valorisation des graisses de l'usine de dépollution de Grand Chambéry se décompose en deux étapes :

- épaississement puis égouttage, réalisés sur site par Grand Chambéry,
- transfert vers un centre de traitement adapté, correspondant à la prestation effectuée par le titulaire du présent accord-cadre.

Or, cette filière va être sensiblement modifiée dans le cadre de trois projets programmés en 2021 :

- mise en place d'un traitement des graisses par hydrolyse,
- vidange des digesteurs de l'usine de dépollution,
- injection de biométhane dans le réseau de distribution de GrDF.

Ainsi, dans les mois à venir, la filière sera optimisée pour une valorisation des graisses sur site, avec injection d'une partie des graisses dans la future filière de méthanisation. Le marché à relancer devra être adapté à ce nouveau fonctionnement.

Dans cette attente, il convient de reporter la date de fin de l'accord-cadre F17121 au 8 juin 2021.

Le présent accord-cadre mono-attributaire à bons de commande émis au fur et à mesure des besoins, a été conclu sans montant minimum et avec un montant maximum de 418 000 € HT sur la durée totale de l'accord-cadre, avec un montant estimatif annuel et non contractuel de 120 000 € HT, soit un montant estimatif de 360 000 € HT sur la durée totale de l'accord-cadre.

Les dépenses à venir sur la période de prolongation sont estimées à 58 000 € HT, ce qui représente un pourcentage d'augmentation du marché de 16,11 % environ.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 déléguant au Bureau la prise de toute décision en matière d'accords-cadres et de marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 214 000 € HT et de leurs avenants,

Vu le marché F17121,

Vu le décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 19 novembre 2020,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve l'avenant n° 1 au marché F17121,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer cet avenant et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 080-20

Objet de l'acte :	RS - Approbation de l'avenant n° 1 à l'accord-cadre F17121 pour la valorisation des graisses de l'usine de dépollution de Grand Chambéry
Thème Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires
Date de l'acte :	03 décembre 2020
Annexe(s) :	Avenant au marché

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20201203-lmc1H24495H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H24495H1

Date de transmission en Préfecture :	09 décembre 2020
Date de réception en Préfecture :	09 décembre 2020
Période d'affichage :	du au